

L'intermédiation locative

Vous souhaitez louer votre logement et/ou le rénover ? L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis vous accompagnent financièrement dans le réalisation de votre projet.

L'intermédiation locative est un dispositif qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur en confiant la gestion de votre bien à une association agréée par l'Etat ou à une agence immobilière à vocation sociale.

Quels avantages ?

- › Déduction fiscale majorée jusqu'à 65%
- › Prime complémentaire pouvant atteindre 3 000 €
- › Garantie du paiement des loyers et charges via la garantie Visale Action Logement
- › Remise en état du logement en cas de dégradation
- › Gestion locative assurée par un tiers

Quels modes de gestion ?

- › **Le mandat de gestion** : l'entière gestion du logement est confiée à une agence immobilière sociale, qui a les mêmes prérogatives qu'une agence immobilière classique et qui propose aux locataires et aux propriétaires une gestion locative adaptée, durable et sécurisée
- › **La location/sous-location** : le logement est loué à une association agréée par l'Etat, garante du paiement des loyers et des charges qui sous-loue le logement à un ménage aux revenus modestes



Pour en savoir plus : www.anil.org/votre-projet/vous-etes-proprietaires/bailleur/intermediation-locative/ ↗